864 (2008-2009) — N° 6*bis*

PARLEMENT WALLON

SESSION 2008-2009

20 NOVEMBRE 2008

CORRIGENDUM

PROJET DE DÉCRET

relatif à la gestion des sols *

AMENDEMENT

proposé par

Mme A.-M. Corbisier-Hagon et Consorts

* Voir Doc. **864** (2008-2009) – N[os] 1 à 6

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

PROJET DE DÉCRET

relatif à la gestion des sols

AMENDEMENT

L'alinéa 2 de **l'article 8 *** est modifié comme suit :

– ajouter les termes « par arrêté » entre le mot « modifier » et les mots « les annexes »;

– ajouter la phrase suivante : « Ces modifications ou compléments doivent être ratifiés par décret dans les 12 mois de l'entrée en vigueur dudit arrêté ».

JUSTIFICATION

Il s'agit de veiller au respect de la hiérarchie des normes.

A.-M. Corbisier-Hagon

E. Tillieux

* Il convient de lire : alinéa 2 de l'article 8 et non alinéa 2 de l'article 2.